## Déduction pour absence non rémunérée

Jours habituellement travaillés Lundi 🔽 Mardi Mercredi 🗸 Jeudi Vendredi Samedi Dimanche Salaire mensuel 703.73 € Détail de l'absence L'absence a eu lieu au mois de Fevrier 2019 Nombre d'heures d'absences Nombre d'heures de travail habituel de la semaine concernée par l'absence 40 Montant de la detection Le montant de la déduction par heure d'absence établie sur la base de l'horaire hebdomadaire moyen est de Le montant de la retenue à opérer sur la paie du mois de Fevrier 2019 pour les 116 heures d'absences est de 510.2 €

about:blank Page 1 sur 1